



SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2026 15h00

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN,
M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE,
Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Didier REVEAU.

Procurations :

M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET
M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU

Excusés :

Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,
M. Jean-Yves LECOQ, M. Thierry COZIC, Mme Carole HEULOT, M. François EDOM, M. Nordine ARIK.

Secrétaire de séance : Mme Véronique RIVRON

Les points à l'ordre du jour sont examinés.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Nulle observation n'étant enregistrée, le Comité syndical adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 17 décembre 2025.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Véronique RIVRON est nommée secrétaire de séance.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Le Compte de gestion, établi par le Payeur départemental s'élève, pour l'exercice 2025, en section de fonctionnement à 2 597 281,83 € et en section d'investissement à un montant de - 944 193,95 €. Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture s'élève en section de fonctionnement à 6 424 073,26 € et en section d'investissement à 8 381 717,62 €. Il subsiste toujours une discordance de 71 536 € liée à l'apurement du compte 1069, décidé au Budget Primitif 2022, consécutivement au passage à la M57.

Le Comité syndical approuve le Compte de gestion 2025.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Pour l'exercice 2025, les recettes se sont élevées à un peu plus de 24 M€, y compris le résultat des exercices antérieurs en fonctionnement et en investissement. Il est rappelé la perception d'une recette exceptionnelle consécutive aux cessions. Le taux de réalisation des recettes réelles atteint 126 %. Sans tenir compte des recettes exceptionnelles liées aux cessions, ces recettes sont en légère augmentation de 2,3 % en 2025. Il est rappelé la baisse des participations statutaires en 2025 en investissement, qui sont passées de 1,2 M€ à 800 k€. Les dépenses de l'exercice 2025 s'élèvent globalement à 9,123 M€. Le taux de réalisation des dépenses réelles est de 65 %, dont 88 % en fonctionnement et 52 % en investissement. Ce taux en investissement s'explique, comme chaque année, par la réalisation des travaux au moment de la fermeture du circuit en janvier. Parmi ces prestations réalisées en janvier, les grillages de type FIA ont été réalisés.

Par ailleurs, des crédits de report vont être proposés au Budget 2026.

Il est constaté le résultat de clôture, l'affectation du résultat étant présenté dans le rapport suivant.

C'est une particularité que de constater le résultat de clôture en fonctionnement à hauteur de 6,424 M€ et en investissement à hauteur de 8,453 M€. Il est rappelé que la dette du Syndicat mixte s'élève à 7,156 M€. Elle est constituée de 5 prêts et sera éteinte en 2038 avec une capacité de désendettement d'un peu moins de 3 ans. Le taux moyen de la dette est de 4,2 %.

Il est rappelé que le Syndicat mixte ne rembourse pas par anticipation pour des raisons de pénalités de remboursement, sachant qu'il avait été procédé à des modifications afin d'apurer nos comptes des emprunts toxiques. A la question quand le Syndicat mixte avait-il procédé à la renégociation, il est répondu en 2016.

Le Président du Syndicat mixte sort pour le vote du Compte administratif 2025 et Madame Véronique RIVRON prend la présidence. A l'unanimité, le compte administratif 2025 est adopté.

Le Président reprend la présidence de la séance.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de clôture ayant été constaté, il est proposé d'affecter ce résultat, en section de fonctionnement à hauteur de 6,424 M€ et en investissement à hauteur de 8,453 M€. Il est précisé que ce résultat intègre les restes à réaliser d'un montant de 158 k€.

Il est rappelé que le produit de la vente des Tribunes Paddock a engendré une recette exceptionnelle de 9,2 M€. Ce résultat positif constaté permettra de ne pas appeler de participations auprès des collectivités membres en 2026. Il ne sera pas nécessaire de procéder à un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Comité syndical approuve l'affectation du résultat 2025 tel que présenté en séance.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Au 31 décembre 2024, le Syndicat mixte, pour assurer son action, employait directement 3 agents, des femmes dont une à temps partiel. Elles sont toutes titulaires. Globalement elles ont bénéficié de 2 jours de formation. Il est rappelé qu'il y a 11 agents mis à disposition par le Département au 31 décembre 2024, à hauteur de 2,3 équivalent temps plein.

Le Comité syndical indique avoir pris connaissance du Rapport social unique.

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Budget primitif 2026 est présenté sous la forme d'un diaporama.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 12,735 M€. Elles comprennent le résultat de fonctionnement reporté à hauteur de 6,424 M€ et les recettes de l'exercice 2026 à hauteur de 6,311 M€. Il est rappelé que, conformément au Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé qu'il n'y ait pas de participations statutaires en fonctionnement en 2026. Pour rappel, en 2025 elles s'élevaient à 300 k€ au titre de la FFSA, 100 k€ au titre du fonctionnement du Syndicat mixte et 25 k€ au titre de l'aéroport.

Ces recettes de l'exercice comprennent la dotation générale de décentralisation de l'État dont le Syndicat mixte continue à bénéficier au titre du transfert de l'aéroport pour un montant de 17 k€, le remboursement pratiquement intégral de la taxe foncière par l'Automobile Club de l'Ouest (ACO) et EDEIS à hauteur de 390 k€, 10 k€ au titre de la quote part de l'ACO, correspondant à 50 % du montant de l'assurance dommages aux biens et 10 k€ pour la redevance domaniale de l'aéroport, part fixe, versée par EDEIS. Une part variable sera versée plus tard en fonction des résultats du délégataire.

Les recettes de fonctionnement intègrent également les redevances versées par l'ACO à hauteur de 3,210 M€. Il est rappelé qu'elles comprennent la part liée au COVID, puisqu'il avait été acté en Comité syndical le report de redevances pendant les périodes 2020 et 2021. Le Syndicat mixte perçoit le complément chaque année pendant 15 ans. Le versement de ces redevances reportées a commencé en 2025.

Ces recettes comprennent également les intérêts du compte à terme, à hauteur de 165 k€. Sont intégrés dans les recettes l'aide du Fonds de soutien de l'État à hauteur de 37 k€, suite à la restructuration des emprunts, 2 k€ correspondant aux mandats annulés sur les exercices antérieurs et une atténuation de charges suite à un arrêt maladie pour un montant de 4,8 k€.

Ces recettes de fonctionnement comprennent, en écriture d'ordre, les reprises de subventions à hauteur de 2,460 M€.

Les dépenses de fonctionnement sont précisées ci-dessous.

Les dépenses de l'exercice 2026 s'élèvent globalement à 4,931 M€.

Elles comprennent les charges à caractère général pour un montant total de 674 k€, qui intègrent la taxe foncière à hauteur de 420 k€ somme quasiment entièrement remboursée par l'ACO et EDEIS, la poursuite de l'accompagnement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la délégation de service public de l'aéroport à hauteur de 25 k€, les honoraires conseil en particulier dans le cadre du litige de la dernière tranche d'assainissement pour un montant de 40 k€, l'entretien en terrain voirie et bassin à hauteur de 75 k€, l'assurance dommages aux biens statutaire et multirisques pour un montant de 23,5 k€, dont une partie est remboursée par l'ACO, une provision de 50 k€ dans l'hypothèse de louer des parcelles à la CCI dans le cadre de l'emprise liée à l'aéroport, les frais divers à hauteur de 40,3 k€, qui englobent notamment le remboursement des frais de repas ou de déplacement des personnes qui viennent homologuer le circuit, les frais de réception, les frais d'entretien, de nettoyage et de maintenance.

Les dépenses de fonctionnement incluent également les frais de personnel à hauteur de 406 k€ avec à la fois les salaires versés aux personnels employés directement par le Syndicat mixte et les frais de remboursement au Département des personnes mises à disposition, les charges de gestion courante à hauteur de 488,6 k€, qui intègrent notamment la subvention versée à la FFSA Academy pour un montant de 300 k€, la redevance qui sera versée en fonctionnement à l'aéroport pour un montant de 161 k€. Il est rappelé qu'en 2014 la redevance versée à la CCI s'élevait à 314 k€ (y compris AFIS).

Ces charges de gestion courante incluent également une provision pour un montant de 27,6 k€ dans le cadre d'un litige qui n'est toujours pas réglé et qui concerne la parcelle MATVIENKO sur la commune du Mans et pour laquelle l'avocat du propriétaire avait contesté le droit du Syndicat mixte à déléguer son droit de préemption. Le propriétaire quand à lui a construit sans permis de construire. Une phase de négociation a été lancée mais aucun accord n'ayant été trouvé à ce jour, puisque la partie adverse demande toujours un montant excessif, le Syndicat mixte va engager une phase contentieuse.

Les dépenses de fonctionnement intègrent également les intérêts d'emprunt consécutifs à la dette pour un montant de 298 k€, les charges spécifiques à hauteur de 2 k€.
Elles comprennent la dotation aux amortissements pour un montant de 3,063 M€.

Une diapositive reprenant la section de fonctionnement est projetée. Elle fait apparaître un suréquilibre et au regard de l'absence de besoin de procéder à une opération d'ordre à la section d'investissement, il est proposé de maintenir cette section de fonctionnement en suréquilibre, et ceci malgré la baisse des participations. Cela permettra de financer le programme pluriannuel d'investissement sur les années futures et les travaux structurants à venir. L'argent placé sur le compte à terme sera débloqué au fur et à mesure des besoins.

Concernant les terrains revendiqués par la CCI, le Syndicat mixte est dans une phase de négociation qui semble aboutir à la meilleure façon de sortir de cette problématique. En effet, il est rappelé qu'initialement la CCI a bien acheté ces terrains pour les besoins de l'aéroport mais quand l'État a finalement récupéré dans son giron cette emprise pour la transférer au Syndicat mixte, il n'a absolument pas dédommagé la CCI. Ces terrains auraient du être classés en biens de retour puisqu'ils sont nécessaires à l'exploitation de l'aéroport. Suite à des échanges avec la CCI, elle serait maintenant d'accord pour vendre au Syndicat mixte ces parcelles à hauteur de l'évaluation qui a été faite par le Pôle d'Evaluation. Il va donc être possible de sortir de cet imbroglio et pouvoir proposer dans une prochaine session la clôture de la DSP.

Par ailleurs, il est indiqué qu'un hangar a été construit sur les parcelles du Syndicat mixte. Ce hangar appartenant à la CCI et n'ayant pas fait l'objet d'un d'accord d'occupation, il reste propriété de la CCI.

Le Syndicat mixte est en pourparlers sur son montant d'acquisition parce que le hangar est intéressant pour être loué, en particulier aux sociétés basées. C'est donc le deuxième point à stabiliser dans le protocole. La CCI propose 53 k€. Le bien semble avoir été acheté par la CCI en 2009 pour un montant de l'ordre de 30 à 40 k€. Une phase de négociation est en cours sur cette partie.

Le Président du Syndicat mixte indique avoir rencontré le Président de la CCI et avoir évoqué tous les sujets abordés lors de cette séance budgétaire. Un accord a été trouvé sur le prix de vente de la parcelle calé sur l'estimation des Domaines avec plus ou moins 10%, qui devrait être de l'ordre de 350 k€. Les autres problématiques devraient également être soldées au cours de ce premier semestre.

Concernant la nouvelle DSP, il est indiqué qu'en début d'année les choses n'ont pas été faciles puisque le manager de l'aéroport était absent pour maladie et a été remplacé par un manager par intérim. Le Syndicat mixte a toujours eu un interlocuteur pour répondre à ses demandes. Les sociétés basées se sont malgré tout plaintes d'un manque d'information et de relai notamment sur les conventions d'occupation qui étaient annuelles et qui devaient être renouvelées. Ce point devrait rentrer dans l'ordre.

Pour l'instant, les relations avec EDEIS sont satisfaisantes avec une bonne transparence et un suivi. La fréquentation de l'aéroport semble similaire pour l'instant. Des travaux d'investissement doivent être lancés, comme ceux de la rénovation de l'aérogare.

La problématique majeure sur l'aéroport reste les obstacles. Étonnamment, la Direction de l'Aviation Civile a informé le Syndicat mixte et Édeis de la présence d'à peu près 1 700 obstacles, dont certains étaient même en niveau 1, c'est à dire considérés comme majeurs, sans aucune alerte préalable. Il y a de quoi s'étonner qu'il y ait une urgence majeure vingt ans après. La CCI était le délégataire de l'État et un certain nombre d'obstacles sont des bâtis. Le dossier va donc être très complexe. Temporairement, l'aéroport a été déclassé en code 2. La question s'est posée des incidences de ce déclassement sur le fonctionnement de l'aéroport. Aucun chiffrage ne peut être donné à ce jour.

Il a été précisé que les pilotes ne regardent pas le code de l'aéroport et s'appuient sur la longueur de la piste. Par contre, il leur faudra peut-être établir une fiche de sécurité.

EDEIS a indiqué qu'il n'y aurait pas beaucoup d'incidence sur le trafic. Si jamais un avion gros porteur veut s'arrêter pour les 24 h c'est le pilote qui décide.

Il est par ailleurs indiqué que même passer en code 2 ne solutionne pas les problèmes des manèges, du parc des expositions et des obstacles qui se situent à l'intérieur de ce dernier. L'aéroport aurait dû être en code 2 depuis plus de 20 ans. Les permis de construire ont été délivrés de façon massive et cela n'a pas changé pour autant la position de la Direction de l'Aviation Civile.

Il est indiqué qu'il semble étonnant que la route des Héronnières soit mentionnée comme obstacle majeur. Il en est de même pour la présence d'un fossé en bout de piste, qui n'a pas été construit pour les besoins de l'aéroport. L'intérêt de ce fossé n'est pas connu. Le Syndicat mixte et EDEIS sont en lien avec la Communauté urbaine Le Mans Métropole sur ce sujet.

Il est précisé que même le terrain naturel peut être un obstacle à la suite de remblaiement ancien. Il y a donc un certain nombre d'éléments assez étonnants dans ce dossier. C'est la problématique d'un aéroport construit dans une ville, sans protection autour. Il est précisé que c'est la ville qui a rejoint l'aéroport et non l'inverse.

Par ailleurs, d'importants investissements ne seront pas nécessaires pour développer l'aéroport. L'essentiel est qu'il soit maintenu d'utilité de proximité, y compris pour des petits avions d'affaires qui pourraient, le cas échéant, intéresser des entreprises. L'Aéroport du Mans ne sera jamais à vocation régionale.

La section d'investissement est ensuite présentée.

Les recettes d'investissement s'élèvent globalement à 11,916 M€. Elles comprennent l'excédent d'investissement reporté à hauteur de 8,453 M€ et couvrent l'intégralité des restes à réaliser. Sont également inclus les mouvements d'ordre à savoir la dotation aux amortissements à hauteur de 3,063 M€, les opérations patrimoniales, qui correspondent à l'intégration des études, à hauteur de 400 k€. Il est rappelé que, conformément au Débat d'Orientations Budgétaires, aucun appel de participation statutaire n'est fait en investissement. Pour rappel, ces dernières s'élevaient à 800 k€ en 2025 et à 1 200 k€ en 2024.

Les dépenses d'investissement, quant à elles, s'élèvent globalement 8,880 M€. Elles intègrent les dépenses de l'exercice à hauteur de 6,020 M€, qui comprennent le remboursement du capital de la dette à hauteur de 631 k€, les études à hauteur de 534 k€.

La répartition du montant des études est conforme à ce qui a été présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires. En effet, les études sont poursuivies pour les sanitaires, l'aménagement du village sur les parkings P1D et P1E, la viabilisation de Maison Blanche, la création d'une nouvelle zone de spectateurs au niveau du bassin de la Chapelle et également le démarrage d'une étude sur la tribune Wollek. Il s'agit de la tribune qui se trouve au début de la ligne droite des stands et qui n'est pas couverte.

Les travaux s'élèvent à un montant conséquent de 3,194 M€. Cela marque l'investissement notable du Syndicat mixte pour le Circuit.

Cette année 1,022 M€ sont inscrits pour la couche de roulement pour le circuit Bugatti. Il est rappelé qu'il s'agit d'une couche de roulement avec un enrobé spécifique. Ces travaux vont être complexes du fait d'une coordination très serrée avec l'Automobile Club de l'Ouest puisque cette dernière doit réaliser juste avant en amont l'étanchéité du tunnel.

La première préoccupation est que ces travaux d'étanchéité doivent être terminés avant de pouvoir réaliser l'enrobé spécifique, avec une fenêtre de fermeture du circuit de seulement 4 semaines. Le Syndicat mixte est en alerte sur ce sujet parce que le délai est serré et l'Automobile Club de l'Ouest loue le circuit, son objectif étant de l'optimiser au maximum.

Concernant la réfection de l'étanchéité du tunnel, il s'agit de travaux très particuliers puisqu'il faut enlever toute la structure, décaper, remblayer et mettre en place de la grave bitume pour que le Syndicat mixte puisse faire un rabotage complet, y compris sur la couche qui aura été remblayée pour y réaliser ensuite le tapis d'enrobé.

La deuxième problématique concerne les tassements. Il est extrêmement rare qu'il n'y ait pas de tassements surtout après un remblaiement et aucune solution technique ne permet de s'en prémunir complètement. Ces travaux constituent une préoccupation importante. Toutes les précautions seront prises, en lien avec l'Automobile Club de l'Ouest, afin d'utiliser les matériaux les plus nobles possible pour le remblaiement.

Il est indiqué que la période de disponibilité est au mois d'octobre et que des intempéries pourraient survenir et perturber les travaux, notamment ceux du rabotage et de la réalisation du tapis d'enrobé, puisque ce sont les travaux qui seront réalisés en dernier.

Il est précisé que les travaux doivent être faits sur des tronçons complets pour un uni parfait, eu égard aux exigences des fédérations sportives et de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse.

Cette année et début d'année prochaine sera réalisé le bloc sanitaires. Les travaux sur la nouvelle zone spectateurs vont commencer. Il s'agit surtout des études pour l'aménagement de l'esplanade. Le bouclage des réseaux d'eau potable au niveau de Maison Blanche sera également à réaliser. Par ailleurs, des travaux récurrents seront exécutés à hauteur de 485 k€. Il s'agit de travaux d'homologation sécurité circuit.

Les acquisitions sont inscrites à hauteur de 1,660 M€. Elles comprennent les acquisitions foncières pour un montant de 1,5 M€, l'acquisition de mobilier pour 5 k€ et les travaux dans l'année à hauteur de 155 k€.

Ce montant inscrit va permettre l'acquisition des parcelles de la CCI.

Les dépenses d'investissement comprennent également les dépenses d'ordre c'est-à-dire les reprises de subventions à hauteur de 2,460 M€ et les opérations patrimoniales à hauteur de 400 k€.

Il est proposé de voter la section d'investissement en suréquilibre et sans participation des collectivités membres. Ceci est justifié par les cessions des parcelles du Tertre Rouge et de l'ensemble immobilier. Ce suréquilibre permettra de financer le plan pluriannuel d'investissement comprenant les opérations votées par le Comité syndical et les opérations à venir, notamment celles de la tribune Wollek. Pour autant, cela nécessitera de refaire appel aux participations statutaires. Le Budget primitif 2026 est voté à l'unanimité par le Comité syndical.

8. PLACEMENTS SUR DES COMPTES A TERME

Il est rappelé que le Syndicat mixte a la possibilité de placer une partie de sa Trésorerie, compte tenu de l'origine des fonds qui sont liés à des produits de cession. Il est proposé, comme en 2025, de poursuivre le placement sur un compte à terme, de 8 M€ sur une durée d'un an, et de 1,5 M€ sur une durée de 6 mois renouvelable.

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, la poursuite du placement sur un compte à terme dans les conditions évoquées dans le rapport présenté en séance.

9. CONVENTION AVEC LA FFSA ACADEMY

Il est rappelé qu'en 2025 une convention avec la FFSA Academy avait été signée pour un montant de participation du Syndicat mixte à hauteur de 300 k€. La participation du Syndicat mixte était soumise à deux conditions, la première étant d'ordre financier c'est-à-dire que la participation des collectivités devait être au maximum d'un tiers des recettes et une deuxième qui portait sur l'ancrage territorial avec la nécessité qu'il y ait au moins 1/3 d'élèves ligériens dans la filière des mécaniciens.

Il est proposé de reconduire cette convention en 2026 avec exactement les mêmes conditions qu'en 2025.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité la convention avec la FFSA Academy pour l'année 2026.

10. SANTÉ AU TRAVAIL

Il est rappelé que tout employeur, y compris le secteur public, doit assurer le suivi médical des agents au moyen d'un service de médecine professionnelle et préventive. Il est proposé d'adhérer à Santé Au Travail 72 au moyen de la convention correspondante. Pour information, pour l'année 2026, la cotisation annuelle afférente est fixée à 138 € HT par agent.

Le Comité syndical valide l'adhésion du Syndicat mixte à Santé au Travail 72 aux conditions stipulées dans le rapport présenté en séance.

11. CRÉATION D'UN POSTE D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Il est proposé de créer, à compter du 1^{er} mars 2026, un emploi non permanent sur le grade de rédacteur dont la durée hebdomadaire de service est de 21 heures et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée maximum de douze mois sur une période de dix-huit mois. Cette embauche permettra de réaliser la mission d'archivage du Syndicat mixte, mission que les agents permanents ne peuvent pas assurer, compte tenu de leur charge de travail.

Il est proposé une rémunération sur la base du 1^{er} échelon de rédacteur territorial soit au 1^{er} février 2026, indice brut 389 – indice majoré au 373.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la création d'un poste d'accroissement temporaires d'activité et l'embauche d'un agent contractuel aux conditions énoncées dans le rapport présenté en séance.

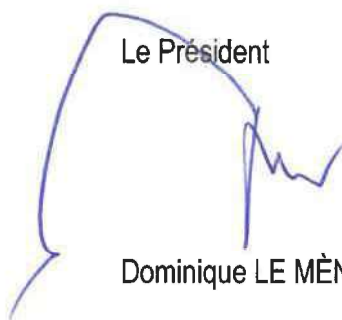
12. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE VENDÉE

Le Centre de Gestion de la Vendée propose aux collectivités sarthoises un service « Gestion du risque chômage pour le secteur public ».

Dans le cadre du recrutement d'un agent en renfort, le Syndicat mixte aura à instruire et suivre ce risque chômage. Il est possible de solliciter le Centre de Gestion pour des missions ponctuelles et le coût est de 42 € par mois et par sollicitation pour suivre et limiter le risque.

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'adhérer à ce service facultatif.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée.
Fin de la séance à 11h15



Le Président
Dominique LE MÈNER